

## **DELIBERATION N°13**

**Centre Balnéaire « les Bains »  
Avenants n°4 aux conventions avec les clubs sportifs  
Piranhas, Club des sports sous-marins dieppois,  
Club Municipal de Natation de Dieppe**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 36*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 10 mai 2007, le conseil municipal a approuvé la signature de conventions avec les trois clubs sportifs utilisateurs du grand bassin de centre balnéaire : Club Municipal de Natation de Dieppe, Piranhas et Club des sports sous-marins Dieppois.

Ces conventions avaient notamment pour objet de fixer :

- les conditions financières d'utilisation, sachant que conformément au contrat d'affermage la ville s'engage à subventionner les clubs pour leur permettre de faire face à cette dépense

- le montant de la contribution annuelle à verser aux clubs tel qu'il ressort du planning prévisionnel arrêté chaque année d'un commun accord entre la ville, le Délégué et le Club.

Pour mémoire cela représente :

|            |                                      |
|------------|--------------------------------------|
| CMND :     | 2 420 lignes/heure soit 58 080 euros |
| Piranhas : | 1 044 lignes/heure soit 25 056 euros |
| CSSMD :    | 150 lignes/heure soit 3 600 euros    |

soit une dépense totale de 86 736 euros.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 5 du 07 février 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

1/ Monsieur le Maire à signer les avenants n° 4 aux conventions conclues avec les clubs sportifs concernés fixant le montant de la contribution 2011

2/ le versement aux clubs concernés des subventions dont l'inscription figure au BP 2011 : fonction 414 – nature 6574 – service 3115.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

|  |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|